

ECOLE ST LOUIS DE GONZAGUE BIARRITZ

Règlement intérieur de l'école

L'école est un lieu de vie où l'enfant grandit en faisant l'apprentissage de la vie en société. Celle-ci nécessite un ensemble de règles qui reposent sur des valeurs éducatives : le respect de soi et des autres, la politesse, l'honnêteté, le sens des responsabilités...

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Chaque enfant respecte les règles élémentaires de propreté et d'hygiène et adopte une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la vie scolaire (pieds tenus au talon).

La politesse est de rigueur entre élèves, à l'égard des personnes de service, des parents, des moniteurs de sport, des enseignants et de toute personne fréquentant l'école : (saluer, s'excuser, remercier...)

Le langage et le comportement doivent rester corrects et respectueux en toutes circonstances.

(Gestes et mots grossiers sont formellement proscrits).

Tout débordement sera signalé aux parents et sanctionné selon sa gravité.

RESPECT DU MATERIEL

La propreté du cadre de vie et un matériel en bon état créent un climat agréable pour tous. Chacun en est responsable.

Chaque élève utilise donc avec soin : les livres de classes, les livres de bibliothèque et tout matériel collectif ou individuel. **Il veille à couvrir obligatoirement ses livres et à ne pas les détériorer.**

Dans la cour, les massifs de fleurs sont respectés. Les papiers sont déposés dans les poubelles.

Toute dégradation entraînera à titre individuel ou collectif une réparation si possible, sinon le paiement des dommages et éventuellement une sanction.

TRAVAIL

Chaque élève doit contribuer par son comportement à créer un climat de travail, de recherche, pour favoriser la réussite de tous.

Le travail scolaire se vit dans un esprit d'honnêteté, de sérieux, d'entraide.

Les devoirs du soir sont faits correctement et les leçons apprises régulièrement.

Les cahiers sont régulièrement consultés et signés par les parents.

RECREATIONS

Ces moments de détente se vivent dans un esprit d'équipe et d'amitié.

Tout jeu violent ou présentant un risque pour la sécurité des élèves est interdit, notamment le rugby : la cour de l'école n'est pas adaptée pour ce sport. Il en est de même pour les activités gymniques (roue, « piquets »).

Lors des récréations pluvieuses sous le préau, les jeux de ballon sont interdits.

La petite cour est réservée aux élèves de maternelle.

Les élèves ne reviennent pas en classe pendant les récréations. Ils restent toujours sous la surveillance de l'enseignant de service.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Klassly, outil numérique, est un outil de communication numérique permettant l'échange entre les familles et l'équipe enseignante. Il vous est demandé de vous inscrire dès la rentrée de septembre.

Toutes les informations relatives à la vie de la classe de votre enfant seront diffusées via ce canal de communication.

ABSENCES ET RETARDS

Rappel des horaires

Classe : 8h45- 11h45
: 13h30- 16h30

Garderie : 7h45 – 8h30
: 16h30 – 18h30

Etude : 16h45 -17h30

Pour la sécurité de vos enfants :

- ✓ **Le portail sera fermé pendant les horaires de classe et d'étude. Fermeture du portail à 8h45-12h-13h30-16h45.**
- ✓ **Lors des entrées et sorties, seuls les parents d'élèves de maternelle sont autorisés à rentrer dans l'établissement. Dès que la sonnerie retentit, les parents doivent quitter immédiatement l'école.**
- ✓ **Les enseignants en surveillance de portail ne pourront répondre aux diverses questions.**

Les retards : Ils portent préjudice à l'enfant et dérangent la classe. Les horaires de rentrée doivent scrupuleusement être respectés. **Chaque famille doit faire un effort de ponctualité.**

Pour respecter le personnel surveillant, les enfants sont repris à l'heure. En cas de retard exceptionnel, prévenir par téléphone.

Toute sortie en dehors des heures normales, sans autorisation particulière est interdite.

Les absences : Seules les absences pour raison de santé sont autorisées. Dans ce cas, **les parents avisent l'école le plus rapidement possible.**

A son retour, l'élève présente un mot écrit et signé des parents et éventuellement un certificat médical.

→ **Toute absence due à des congés familiaux pris hors vacances scolaires ne fera pas l'objet de leçons ni de préparations particulières. Les parents en assumeront la responsabilité.**

L'école se doit d'informer l'Inspection Académique des absences répétées ou non justifiées d'un élève.

L'éducation physique y compris la natation sont des **activités obligatoires** au même titre que les autres. Aucun élève ne peut donc être dispensé sauf contre indication médicales (présentation obligatoire d'un certificat médical).

Dans ce cas seulement, l'élève reste à l'école sous la surveillance d'un autre enseignant.

ETUDE

Tout enfant restant dans la cour à **16h45** est dirigé en étude ou en garderie, selon l'âge. L'étude se termine à 17h30 et ne doit pas être dérangée. Les inscriptions en étude ou garderie se font via la plateforme ecoledirecte.

Le portail sera fermé de 16h45 à 17h30.

CANTINE

Pour prendre le repas de midi à l'école, un forfait cantine est choisi pour l'année scolaire entière. Il s'agit d'un choix d'un forfait 4 repas par semaine, 3 repas par semaine ou 2 repas par semaine. Les tarifs sont joints dans le règlement financier.

Les repas pris en dehors de ces forfaits sont dits exceptionnels et seront facturés à 5.50€ le repas.

DISCIPLINE

Le non respect des différents points de ce règlement et des codes de vie établis dans chaque classe **entraînera des sanctions choisies en fonction des faits reprochés.**

Selon la gravité, la sanction pourra aller jusqu'à un avertissement donné par la directrice de l'école.

DIVERS

Tous les objets et vêtements doivent être marqués au nom de l'élève. L'apport de tout type de jeu personnel sera règlementé par l'équipe éducative. Les jeux vidéos, les baladeurs MP3 et les portables ne sont pas autorisés.

Le chewing-gum est interdit.

L'école décline sa responsabilité pour la perte des objets personnels (bijoux, lunettes, jeux).

Signature des parents

Signature de l'élève